



Préambule

Association Romande des Intermédiaires Financiers

La gestion des risques par la banque dépositaire quant aux actes du gérant de fortune indépendant a été examinée à ce jour essentiellement sous l'angle de la responsabilité contractuelle. Le fait que les tribunaux civils suisses aient considéré jusqu'à maintenant la responsabilité de la banque dépositaire d'une façon plutôt limitative a laissé croire à la place financière que les établissements de crédits ne courent pas de risques importants par rapport aux gérants de fortune indépendants qui agissent sur les comptes ouverts par leurs clients dans leurs livres.

Or, la réalité semble bien différente...



Programme

23 janvier 2019 / 12h⁰⁰-14h⁰⁰ / Hôtel Métropole Genève

Programme :

- 12:00 Accueil des participants et apéritif de bienvenue
- 12:20 Message de bienvenue
Norberto Birchler, Directeur et membre du Comité de l'ARIF
- 12:25 Gérants indépendants - Gestion des risques par la banque dépositaire
Alessandro Bizzozero, Associé, BRP Bizzozero & Partners SA
- 12:45 Déjeuner, menu composé de 3 plats
- 13:30 Café - Questions à l'orateur

Les participations au Déjeuner-débat de l'ARIF ne sont pas reconnues dans le cadre de l'obligation de formation continue en matière LBA.

Inscription



Association Romande des Intermédiaires Financiers

info@arif.ch

www.arif.ch

Merci de vous inscrire en envoyant vos coordonnées ci-contre par email à info@arif.ch, par fax au 022 310 07 39, ou par courrier à notre secrétariat :

A.R.I.F.
Case postale 3178
1211 Genève 3

Attention, places limitées

Tarif TTC membres : chf 71.-
Tarif TTC non-membres : chf 91.-

Nom, prénom : _____

Société : _____

Email : _____

Tél.: _____

Possibilité de s'inscrire en ligne (notamment en cas d'inscription multiple) sur : <http://www.arif.ch/Inscription>